

223C0320
FR0013506730-FS0130

16 février 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VALLOUREC
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 février 2023, la société The Capital Group Companies, Inc.¹ (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 février 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir 11 617 911 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 5,07% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VALLOUREC sur le marché.

¹ Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

² Sur la base d'un capital composé de 231 777 627 actions représentant 229 228 999 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.